



**Banque des Etats de l'Afrique Centrale  
(BEAC)**

Rapport de Contrôle

de la Salle des Marchés

Exercice clos le 31 décembre 2009



**RAPPORT DE CONTROLE DE LA SALLE DES MARCHES**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009**  
**Au Conseil d'Administration**  
**Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons procédé au contrôle des activités de la Salle des Marchés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les faiblesses constatées dans l'organisation et le fonctionnement de la Salle des Marchés, ainsi que nos principales recommandations, seront détaillées dans le rapport de contrôle interne.

De nos contrôles, il résulte les principales observations suivantes :

- Conformément aux décisions des chefs d'Etat prises le 30 janvier 2009 à Libreville, toutes les opérations sur le marché ont été suspendues. Cette suspension a fait l'objet d'application stricte.
- A la date de la suspension, le 30 janvier 2009, la position de change globale (hors Titres Obligataires du Gabon) s'élevait à FCFA 537,43 milliards et le montant en compte spécial de nivellement à FCFA 2 009 milliards. Pendant la période de suspension, FCFA 402 milliards ont été transférés au compte spécial de nivellement provenant des placements en cours avant la décision des chefs d'Etat et arrivant à échéance durant cette période.
- Les chefs d'Etat ont décidé de la levée de la suspension des placements le 08 juin 2009. Cette décision est devenue effective le 26 juin 2009. A cette date, la position de change globale (hors Gabon) de la Salle des Marchés s'élevait à FCFA 500 milliards et le montant en compte spécial de nivellement à FCFA 2 050 milliards.
- Au 31 décembre 2009, la position de change globale a été ramenée à FCFA 595,4 milliards, contre FCFA 42,9 milliards en fin 2008, du fait de l'instabilité des marchés financiers. La position de change au 31 décembre 2009 est constituée des soldes des comptes à vue, des titres obligataires donnés en gage conformément à la convention de gage du Compte d'Instruments Financiers signée avec la Banque de France, et des intérêts courus non échus.
- Les charges et les produits générés par la Salle des Marchés ont été retracés dans la comptabilité générale et ont permis de dégager un résultat comptable (hors intérêts sur compte spécial de nivellement) de FCFA 7 084 millions au 31 décembre 2009 obtenu grâce à une position de change moyenne de FCFA 383 millions contre FCFA 1 704 millions pour un résultat de FCFA de 56 547 millions en 2008. Cette baisse significative du résultat, soit FCFA 49 463 millions, s'explique principalement par la suspension des activités de la Salle des Marchés au cours du premier semestre 2009 et par la crise financière internationale avec des taux d'intérêt exceptionnellement bas.
- Dans le cadre de la gestion déléguée, la Salle des Marchés a souscrit le 23 janvier 2009, à un programme de participation dans un pool d'investissements (BISIP) mis en place par la Banque des Règlements Internationaux pour un montant de FCFA 65,6 milliards (Euro 100 millions) qui a été liquidé le 31 décembre 2009 pour FCFA 67,2 milliards (Euro 102 412 251,3).

- Les produits de placement de l'or géré par la Salle des Marchés qui s'élèvent à FCFA 397 millions au 31 décembre 2009 contre FCFA 162 millions au 31 décembre 2008, ont été directement imputés dans le compte de résultat de la Banque.
- Le fait majeur de l'exercice est la mise en place de deux portefeuilles titres en lieu et place d'un seul. Les nouveaux portefeuilles, dont le premier concernera le trading et le second l'investissement, n'ont cependant pas été mis en place comme décidé par le Comité de stratégies.

La mise en place effective du portefeuille d'investissement est subordonnée à la décision du Comité de Stratégies sur la dotation qui lui sera affectée.

- Au cours de l'exercice 2009, un audit spécifique sur le Dépôt à Terme indexé (DATI) placé auprès de la Société Générale de Paris a été commandité par la CEMAC. Il en ressort que « les informations qui figurent sur le rapport de liquidation ne permettent pas de conclure à une perte ».

Nous remercions le Gouvernement de la Banque ainsi que l'ensemble du personnel pour sa franche collaboration tout au long de cette mission.

Telles sont Mesdames et Messieurs, les informations que nous avons jugés utiles de porter à votre connaissance.

Douala, le 11 juin 2010.

**Les Commissaires aux Comptes**

**KPMG Afrique Centrale**  
**Agréé CEMAC N° SEC 33**



**René LIBONG**

Associé  
Expert-comptable Diplômé  
Agréé CEMAC N° EC 137  
Inscrit ONECCA N° ECP 77

**Ernst & Young Congo**  
**Agréé CEMAC N° SEC 09**



**Ludovic NGATSE**

Associé  
Expert-comptable Diplômé  
Agréé CEMAC N° EC 146